



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2017



Février 2018



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Sigles.....	3
Bilan.....	4
Compte de résultat net.....	5
Etat du résultat global.....	6
Etat de variation des capitaux propres.....	7
Etat des flux de trésorerie.....	8
Notes annexes aux états financiers.....	9
• <i>Règles et méthodes comptables</i>	9
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i>	37
• <i>Informations sur le compte de résultat</i>	68
• <i>Divers</i>	72

SIGLES

AMAO : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BISIP : Bank of International Settlement Investment Pool

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

BRI : Banque des Règlements Internationaux

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

DMAR : Démarche de Maîtrise des Risques Opérationnels

DTS : Droit de Tirage Spécial

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FMI : Fonds Monétaire International

FCR : Facilité de Crédit Rapide

FEC : Facilité Elargie de Crédit

FPCE : Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes

GIM-UEMOA : Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA

HTC : Held To Collect

HTCS : Held To Collect and Sell

IAS : International Accounting Standards

IFRS : International Financial Reporting Standards

MEDC : Mécanisme Elargi De Crédit

RAMP : Reserves Advisory Management Program

SAGETIL-UMOA : Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité

SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA

SPPI : Solely Payment of Principal and Interests

STAR-UEMOA : Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA

TIE : Taux d'Intérêt Effectif

UCAO : Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest

UEMOA : Union Economique Monétaire Ouest Africaine

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

VAR : Value At Risk

Bilan au 31 décembre 2017

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/17 (1)	31/12/16 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
ACTIF					
Avoirs en or	6	811 196	840 349	-29 153	-3
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	522 624	519 830	2 794	1
Avoirs en monnaies étrangères	8	5 713 717	5 130 320	583 397	11
Créances sur les établissements de crédit	9	4 183 138	4 713 092	-529 954	-11
Créances sur les Trésors Nationaux	10	628 460	702 651	-74 191	-11
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	1 244 881	1 105 371	139 510	13
Autres investissements financiers	12	138 234	138 549	-315	0
Biens immobiliers de placement	13	3 916	4 186	-270	-6
Autres immobilisations	13	400 300	416 911	-16 611	-4
Autres actifs	14	87 695	106 702	-19 007	-18
TOTAL ACTIF		13 734 161	13 677 961	56 200	0
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Billets et monnaies en circulation	15	6 407 568	6 135 720	271 848	4
Comptes créditeurs et dépôts	16	3 083 193	3 343 657	-260 464	-8
Transferts à exécuter	17	63 716	6 761	56 955	842
Engagements en monnaies étrangères	18	12 254	10 064	2 190	22
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	1 739 927	1 833 864	-93 937	-5
Autres passifs	20	197 548	183 650	13 898	8
Provisions pour risques et charges	21	67 245	72 529	-5 284	-7
Réserve de réévaluation des devises	22	100 271	75 226	25 045	33
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	75 233	73 184	2 049	3
TOTAL PASSIF		11 746 955	11 734 655	12 300	0
Capital et Réserves	24	1 846 853	1 828 642	18 211	1
Résultat net de l'exercice		140 353	114 664	25 689	22
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 987 206	1 943 306	43 900	2
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		13 734 161	13 677 961	56 200	0

Remarque : Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance.

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2017, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Compte de Résultat net au 31 décembre 2017

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2017 (1)	31/12/2016 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		248 187	213 274	34 913	16
Charges d'intérêts		10 775	7 667	3 108	41
Résultat net d'intérêts (a)	29	237 412	205 607	31 805	15
Dividendes (b)		68	158	-90	-57
Produits de commissions		58 593	53 615	4 978	9
Charges de commissions		1 049	427	622	146
Résultat net des commissions (c)		57 544	53 188	4 356	8
Produits sur opérations de change		267 939	209 541	58 398	28
Charges sur opérations de change		261 126	196 344	64 782	33
Résultat net de change (d)	30	6 813	13 197	-6 384	-48
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d)		301 837	272 150	29 687	11
Autres produits ordinaires	31	9 504	7 849	1 655	21
Total des produits nets		311 341	279 999	31 342	11
Entretien de la circulation fiduciaire	32	27 659	30 406	-2 747	-9
Frais généraux	33	119 306	113 277	6 029	5
Autres charges ordinaires	34	1 937	348	1 589	457
Dotations nettes aux amortissements & provisions	35	22 086	21 304	782	4
Charges d'exploitation générale		170 988	165 335	5 653	3
Résultat net de l'exercice		140 353	114 664	25 689	22

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2017, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat du résultat global au 31 décembre 2017

(en millions de FCFA)

	31/12/17 (1)	31/12/16 (2)	Variation	
			Valeur (1)-(2)	%
Résultat net de l'exercice (1)	140 353	114 664	25 689	22
Autres éléments du résultat global (2)	-26 486	64 791	-91 277	-141
<i>Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</i>	-26 486	64 791	-91 277	-141
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	-29 153	60 270	-89 423	-148
Plus-value de réévaluation des immobilisations	0	0	0	-
Ecart actuariels au titre des prestations définies	2 667	4 521	-1 854	-41
<i>Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat</i>	0	0	0	-
Résultat global de l'exercice (1) + (2)	113 867	179 455	-65 588	-37

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2017, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2017

(En millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertés résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	134 120	371 916	286 527	49 440	955 379	1 797 382
Résultat net de l'exercice				114 664		114 664
Affectation en réserves			15 909	-49 440		-33 531
Prélèvements			0			0
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	64 791	64 791
- Gains ou pertés résultant de l'évaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente					60 270	60 270
- Gains ou pertés latents de réévaluation des avoirs en or						
- Gains ou pertés différés sur couverture en flux de trésorerie					0	0
- Plus-value de réévaluation des immobilisations					4 521	4 521
- Ecart actuariels au titre des prestations définies						
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2016	134 120	371 916	302 436	114 664	1 020 170	1 943 306
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2017	134 120	371 916	302 436	114 664	1 020 170	1 943 306
Résultat				140 353		140 353
Affectation			44 253	-114 664		-70 411
Prélèvements						
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	-26 042	-26 042
- Gains ou pertés résultant de l'évaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente						
- Gains ou pertés latents de réévaluation des avoirs en or					-29 153	-29 153
- Gains ou pertés différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations						
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					3 111	3 111
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2017	134 120	371 916	346 689	140 353	994 128	1 987 206

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2017, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie

(en millions de FCFA)

Libellés	31/12/2017	31/12/2016
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	140 353	114 664
+ Dotations aux amortissements	17 222	17 954
+ Dotations aux provisions	5 495	8 954
+/- Autres mouvements	-6 303	-7 559
- Reprises d'amortissements	0	0
- Reprises de provisions	-631	-5 604
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-3 001	-53
- Quote part de subvention virée en résultat	-29	-30
- Dividendes perçus	-68	-158
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	153 038	128 168
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)		
Créances sur les établissements de crédit	529 954	-1 417 113
Créances sur les Trésors Nationaux	74 191	76 610
Autres créances d'exploitation (*)	279 965	73 554
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)		
Billets & monnaies émis	271 848	272 716
Comptes courants & dépôts	-260 464	-73 970
Transferts à exécuter	56 955	-65 705
Autres dettes d'exploitation	13 898	-12 432
Réserve de réévaluation Or	-29 153	60 270
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	1 090 232	-957 902
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'autres investissements financiers	0	-2 849
- Acquisition d'autres immobilisations	-312	-7 888
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	3 001	53
+ Dividendes reçus	68	158
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-139 510	-26 189
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-136 753	-36 715
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-32 000	-16 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-11 317	-17 040
± Engagements à long terme	-91 747	-19 152
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	-135 064	-52 192
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	818 415	-1 046 809
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	4 570 227	5 617 036
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	5 388 642	4 570 227
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Avoirs en or	811 196	840 349
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	522 624	519 830
Avoirs en monnaies étrangères (**)	4 054 822	3 210 048
Total	5 388 642	4 570 227

(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(**) Cf. Notes 2.13 et 27

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2017, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales et quinze (15) Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une

Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables

2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2017

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, la performance de l'exercice des effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. note 2.26).

Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises et celle des instruments financiers sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

En outre, les créances sur les Etats ne sont pas provisionnées dans les livres de la Banque Centrale.

Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante. Une analyse des éléments courants (échéance de 12 mois au plus à partir de la clôture de l'exercice) ainsi que des actifs et passifs non courants (échéance de plus de 12 mois après la date de clôture) est présentée à la note 27.

2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

– Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat »

Ils portent sur la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes pour les différences temporelles déductibles. Ces amendements à IAS 12 ne sont pas applicables à la Banque Centrale du fait de son exonération de tous impôts et taxes.

– Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016) : Amendements à IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

Les amendements indiquent que lorsque les intérêts d'une entité dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée sont classés comme « détenus en vue de la vente » selon IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »,

l'entité n'est pas tenue de fournir des informations financières résumées pour cette filiale, coentreprise ou entreprise associée.

Ces amendements à IFRS 12 ne sont pas applicables à la BCEAO, ses intérêts dans d'autres entités étant comptabilisés selon IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

– *Amendements à IAS 7 « Etat des flux de trésorerie »*

Ils sont relatifs à l'initiative concernant les informations à fournir. A ce titre, l'entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie (tels que les gains et pertes de change).

Les nouvelles exigences impliquent uniquement des informations additionnelles et non un changement conceptuel de l'état des flux de trésorerie. Leur application n'a pas d'impact sur la situation financière de la Banque.

2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

La BCEAO n'a pas appliqué, par anticipation, les IFRS nouvelles et révisées qui ont été publiées mais non encore entrées en vigueur à la date de clôture. Il s'agit de :

– *IFRS 9 : « Instruments financiers » (1^{er} janvier 2018)*

La Banque a mis en place un groupe de projet d'implémentation de la norme IFRS 9 qui vise à remplacer IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Ainsi, IFRS 9 supprime les catégories d'actifs financiers existantes et adopte un classement basé sur une approche logique et unique pour les actifs financiers en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie et du modèle économique de gestion d'actif.

S'agissant des passifs financiers, le changement principal apporté par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre à des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

En outre, IFRS 9 institue un modèle de dépréciation lié aux pertes attendues pour tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Ledit modèle comprend trois (3) niveaux : 1°) à la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour les douze (12) mois à venir sont comptabilisées en résultat net et une correction de valeur pour pertes est établie ; 2°) si le risque de crédit augmente de manière importante et qu'il n'est pas déterminé que ce risque est faible, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées ; 3°) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, les

produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de cet actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes et non de sa valeur comptable brute.

IFRS 9 prévoit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui y ont recours qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques.

La Banque a procédé à l'analyse de l'incidence des changements apportés par la norme IFRS 9 sur sa situation financière à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2018.

A cet égard, pour ce qui concerne la nouvelle classification et l'évaluation des actifs financiers, il est ressorti que :

- ✓ la BCEAO a procédé à une revue de ses actifs financiers, en les soumettant au test « SPPI », en vue de déterminer la catégorie à laquelle ils se rapportent selon IFRS 9. Le test « SPPI » consiste à analyser les cash flows contractuels futurs pour déterminer s'ils sont constitués uniquement par le paiement des intérêts et le remboursement du capital.

Cette revue a permis d'identifier que seul le portefeuille de liquidité (trésorerie courante) pourrait subir un changement par rapport au dispositif existant. En effet, constitué de titres dont l'intention est de les détenir à des fins de transactions (cession opportuniste), ce portefeuille pourrait, au regard du test SPPI, contenir des titres à évaluer, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (appelés HTCS : Held To Collect and Sell), soit à la juste valeur par le résultat (évaluation par défaut), contrairement à leur évaluation systématique à la juste valeur par le résultat selon IAS 39 ;

- ✓ le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance (appelés HTC : Held To Collect) ainsi que les autres actifs précédemment évalués au coût amorti, selon IAS 39, ne connaîtront pas de modifications par rapport à la nouvelle classification et à l'évaluation prévue par IFRS 9 ;
- ✓ les titres de participation non consolidés détenus par la BCEAO ne pourront plus être comptabilisés au coût, selon l'option prévue par IAS 39. En effet, bien qu'ils ne concernent pas des sociétés dont les cours des actions sont cotés, un modèle d'évaluation de la juste valeur desdits actifs devra être adopté, conformément aux dispositions de IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ».

La Banque pourrait opter pour le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global, les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres.

S'agissant des passifs financiers, l'application de IFRS 9 n'induit pas de changement tant dans leur classement que dans leur mode d'évaluation.

Au titre de la dépréciation des actifs financiers, l'Institution devra se doter d'un modèle d'évaluation des pertes attendues à appliquer aux actifs concernés, le cas échéant, dans le cadre des travaux de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, la BCEAO n'applique pas une comptabilité de couverture. Dans ce contexte, les nouvelles exigences prévues par IFRS 9 y afférentes seront sans effet sur la situation financière de la Banque Centrale.

– *IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (1^{er} janvier 2018)*

Cette norme porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers).

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats ainsi que des obligations d'information détaillées relativement à ces produits. Il s'agit de :

- ✓ l'identification du contrat avec le client ;
- ✓ l'identification des obligations de performance ;
- ✓ la détermination du prix de transaction ;
- ✓ l'allocation du prix de transaction aux obligations de performance ;
- ✓ la comptabilisation des revenus.

La norme porte également sur la comptabilisation et l'évaluation des gains et des pertes découlant de la vente de certains actifs non financiers qui ne constituent pas des unités produites dans le cadre des activités ordinaires de l'entité.

Pour sa part, la BCEAO effectue des opérations en faveur de sa clientèle institutionnelle (Trésors Nationaux, Banques et établissements financiers) et de son personnel.

Sur cette base, l'analyse des incidences des opérations visées sur les états financiers de la Banque fait ressortir qu'à l'exception des produits issus des activités de « STAR-UEMOA », de « SICA-UEMOA » et « SAGETIL-UMOA », les contrats liant la BCEAO avec ses clients concernent des transactions sur des instruments financiers et sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et accessoirement des produits de location (IAS 17).

Spécifiquement, il est ressorti de l'analyse du traitement des produits générés par les activités de « STAR-UEMOA » et de « SICA-UEMOA », selon le modèle proposé par IFRS 15, que le traitement comptable en vigueur est conforme avec celui requis par ladite norme.

Par conséquent, l'avènement de IFRS 15 sera sans impact sur les modalités en vigueur, à la BCEAO, portant sur la constatation et le traitement des produits liés aux activités de « STAR-UEMOA », de « SICA-UEMOA » et de « SAGETIL-UMOA ».

– *IFRS 16 : « Contrats de location » (1^{er} janvier 2019)*

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IAS 17 et modifier la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs. Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette.

– *IFRS 17 : « Contrats d'assurance » (1^{er} janvier 2021)*

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui revêtait depuis 2004 un caractère transitoire et permettait de comptabiliser les contrats d'assurance en appliquant les normes comptables locales. Les contrats d'assurance combinent les caractéristiques d'un instrument financier et d'un contrat de service. Par ailleurs, les contrats d'assurance peuvent générer des flux de trésorerie sujets à une variabilité significative sur une longue période. IFRS 17 combine une évaluation actualisée des flux de trésorerie futurs et une reconnaissance progressive des produits sur la période au cours de laquelle les services sont fournis conformément au contrat.

La nouvelle norme demande une présentation des résultats sur les services d'assurance (incluant la présentation des revenus d'assurance) séparée de celle des produits et charges financiers des contrats d'assurance. Elle offre également un choix de méthode comptable pour reconnaître tous les produits et charges financiers des contrats d'assurance en résultat ou pour en reconnaître certains parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

– *IFRIC 22 : « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » (1^{er} janvier 2018)*

Cette interprétation clarifie la comptabilisation des transactions (paiements ou encaissements d'avance) en monnaie étrangère. La transaction doit prévoir une contrepartie libellée ou fixée dans une monnaie étrangère.

Préalablement à cette transaction, un actif au titre du paiement anticipé ou un passif au titre d'un encaissement anticipé doit être reconnu et qualifié de non monétaire. La date de transaction nécessaire pour déterminer le cours de change à utiliser, est la date de comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire, sauf en cas de paiements ou encaissements multiples où elle sera déterminée pour chaque paiement ou encaissement.

Ces modifications seront sans impact sur la situation financière de la BCEAO.

– *IFRIC 23 : « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (1^{er} janvier 2019)*

Cette interprétation clarifie et complète les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en spécifiant comment refléter les effets des incertitudes dans la comptabilisation des impôts. Ces incertitudes peuvent provenir du manque de clarté du droit fiscal applicable à une transaction ou à une circonstance particulière ou de la position incertaine de l'administration fiscale quant à un traitement fiscal appliqué par l'entreprise.

– *Amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » (1^{er} janvier 2018)*

Ces amendements sont relatifs au classement et à l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Ils clarifient les méthodes de comptabilisation de certains types de transactions : modélisation des conditions de performance quel que soit le mode de règlement, impacts des prélèvements fiscaux sur les plans, traitement comptable des modifications de dénouement de plans.

Ces modifications seront sans impact sur la situation financière de la BCEAO.

– *Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » (1^{er} janvier 2018)*

Ces amendements proposent des solutions pour traiter la volatilité des résultats qui découlera de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », avant que ne soit mise en œuvre la norme IFRS 17 qui remplacera IFRS 4.

Ces dispositions seront sans effet, IFRS 4 étant non applicable pour la Banque.

– *Amendements à IAS 40 « Immeubles de placement » (1^{er} janvier 2018)*

Ils traitent des transferts d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie d'immeubles de placement. Ce transfert doit être opéré si et seulement si l'immeuble satisfait ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement et si un changement d'utilisation est mis en évidence, c'est-à-dire lorsque l'immeuble devient ou cesse d'être un immeuble de placement.

Ces modifications seront sans impact sur la situation financière de la BCEAO du fait qu'aucun changement n'est prévu dans l'utilisation des immeubles de placement.

-
- *Amendements à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » (1^{er} janvier 2018).*

Ils sont liés à des clarifications apportées sur les critères pouvant permettre d'apprécier si les promesses de fournir des biens ou des services au client peuvent être identifiées séparément à l'intérieur du contrat y relatif.

Ces amendements n'auront pas d'incidence sur la situation financière de la Banque car ses contrats avec ses clients concernent essentiellement des instruments financiers comptabilisés selon IAS 39. En outre, pour les activités concernées, elles font l'objet d'une signature de conventions avec les clients concernés.

- *Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (1^{er} janvier 2019)*

Ces modifications exigent l'application de IFRS 9 « Instruments financiers » aux autres instruments financiers qui sont détenus dans une entreprise associée ou une coentreprise et auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

- *Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » (1^{er} janvier 2019)*

Ils précisent les dispositions transitoires relatives aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.

- *Améliorations annuelles des IFRS - cycle 2014-2016 (1^{er} janvier 2018)*

Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » portant sur les exemptions d'application de la méthode de la mise en équivalence. Ces amendements sont non applicables pour la BCEAO.

2.4- Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.5- Méthode d'évaluation

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une monnaie autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7).

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur valeur de marché selon l'intention de gestion. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (05) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand le management estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ces actifs, la Banque procède à leur réévaluation.

A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la valeur de marché encore appelée « Juste valeur » sont référencés sur les marchés dits actifs ou liquides. La juste valeur se définit comme « *Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ».

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » s'il s'agit d'un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue l'information sur le prix. Si les critères susvisés ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (3) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau ci-après classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2017 et 2016 en trois (03) niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Avoirs en or			811 196	840 349			811 196	840 349
Avoirs sur le FMI	522 624	519 830					522 624	519 830
Avoirs en monnaies étrangères	4 340 763	3 585 529	0	0	0	0	4 340 763	3 585 529
Autres investissements financiers					138 234	138 368	138 234	138 368
Immobilisations (Terrains et constructions)					378 311	391 690	378 311	391 690
Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur	4 863 387	4 105 359	811 196	840 349	378 311	391 690	6 052 894	5 337 398
Engagements en monnaies étrangères	3 101	58	0	0	0	0	3 101	58
Engagements envers le FMI	638 467	685 135	0	0	0	0	638 467	685 135
Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur	641 568	685 193	0	0	0	0	641 568	685 193

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs sur le FMI (Note 7), les avoirs en devises auprès des correspondants, exceptés les actifs détenus jusqu'à l'échéance (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI, non compris les dettes et emprunts divers (Notes 18 et 19). La Banque n'ajuste pas les cours de marché de ces éléments.

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Il regroupe les avoirs en or (Note 6).

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3. En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par reconstitution pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers qui portent exclusivement sur des titres de participation (cf. Note 12) sont traités comme des instruments financiers selon la norme IAS 39 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation ». Spécifiquement, ils représentent des placements dans des instruments de capitaux propres. De ce fait, ils sont évalués à leur coût que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur de niveau 3, en l'absence d'un marché actif.

2.6- Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7- Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.8- Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

2.9- Avoirs en or

En l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or, la BCEAO a mis en œuvre les dispositions des paragraphes 10, 11 et 12 de IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». A cet égard, les avoirs en or sont comptabilisés, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global.

2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par des conventions signées avec les Etats membres de l'UMOA^(*). Conformément à ces accords, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 13, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales dispositions financières sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaletur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
 - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
 - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
 - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
 - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les achats dont la contrepartie en francs CFA n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que le montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI,

(*) Convention du 24 septembre 1981 (07 juin 1984 pour le Mali et 24 août 2001 pour la Guinée-Bissau) relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI des Etats membres de l'UMOA, signée avec les Etats du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Convention du 07 juin 1984 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat du Mali.

Convention du 24 août 2001 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat de Guinée-Bissau.

conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaletur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Sur cette base, les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations mensuelles sont portées au compte de résultat.

2.11- Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme et sont également investis dans les portefeuilles de titres en devises.

2.12- Portefeuille - titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente.

- ***Actifs financiers détenus à des fins de transaction***

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées.

Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur prix d'acquisition et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de résultat.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils regroupent les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (02) catégories ci-dessus visées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de résultat.

2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période.

La variation de juste valeur est immédiatement constatée en résultat sous forme de gains ou de pertes de réévaluation (Cf. Note 30).

2.14- Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeur nominale) et sont évaluées ultérieurement à leur valeur nominale qui correspond au coût amorti. En effet, au regard, de leurs échéances à court terme, l'actualisation des flux de trésorerie relatifs à cette catégorie de créances est négligeable en vue d'une évaluation au coût amorti. Les intérêts sont portés au compte de résultat. Une dépréciation est enregistrée en cas de survenance de difficultés de recouvrement.

2.15- Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées aux allocations générale et spéciale de DTS, du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et décembre 2009, puis en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Les concours, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués en fin de période au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE). Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

L'encours de créances en souffrance sur un Etat membre de l'UMOA, quelle que soit sa nature, n'est pas provisionné dans les livres de la Banque Centrale.

2.16- Autres investissements financiers et prêts au personnel

✍ Autres investissements financiers

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA. En conséquence, l'application des normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'impose pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Dans ce cas, ces participations sont traitées comme des instruments financiers selon la norme IAS 39. Spécifiquement, elles représentent des placements dans des instruments de capitaux propres. De ce fait, elles sont évaluées à leur coût que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et des éléments tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux propres revenant à la BCEAO.

Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

A chaque clôture, un examen des autres investissements financiers (portefeuille des titres de participation non consolidés) est effectué, afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est constatée dans les livres de la Banque Centrale.

✍ Prêts au personnel

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur (coût nominal). Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti sur la base du TIE. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation, s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat. En cas de dépréciation, l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé en compte de résultat et devient réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (05) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

La BCEAO a procédé, au cours de l'exercice 2013, à l'expertise de son patrimoine immobilier (terrains et immeubles), avec date de référence le 1^{er} janvier 2013. Les travaux ont été réalisés par des experts immobiliers sous l'égide du cabinet d'expertise comptable KPMG Sénégal.

Les résultats de cette réévaluation du patrimoine ont été intégrés dans les comptes de l'exercice 2013. Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (ans)
Terrains	Non amortissables
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Non amortissable

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :

- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif.

Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

2.18- Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en tirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

2.19- Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la fin de chaque période mensuelle et à la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.20- Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeur faciale ou valeur nominale) et ultérieurement évalués à leur juste valeur (valeur faciale ou valeur nominale) du fait de leur exigibilité à vue.

2.21- Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeur nominale) et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur (valeur nominale) car exigibles à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

2.22- Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur juste valeur (valeur nominale) car exigibles à vue.

2.23- Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur juste valeur, intérêts courus en sus.

En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts, calculées au TIE, et les différences de change sont portées au compte de résultat.

2.24- Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.25- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

En effet, une provision est enregistrée au passif du bilan de la Banque centrale pour couvrir l'intégralité de ses engagements de retraite. Elle est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques, d'évolutions de salaires, de l'inflation, du taux d'actualisation et de départs anticipés.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'évolution du salaire...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes) enregistrés immédiatement et en totalité dans les capitaux propres au titre des autres éléments du résultat global.

S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

En effet, des médailles de travail sont versées au personnel, selon leur ancienneté, au sein de l'effectif en activité de la Banque. Ils constituent des avantages à long terme au titre des avantages du personnel. Ces avantages à long terme sont évalués et comptabilisés de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi.

Toutefois, les écarts actuariels y relatifs sont comptabilisés immédiatement en résultat en contrepartie de la provision inscrite au passif du bilan de la Banque.

2.26- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

✎ Réserve pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent.

La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

✎ Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de financement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

✎ Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO, la réserve de réévaluation des positions de change est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

✎ Réserve de réévaluation des instruments financiers

La réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

2.27- Instruments dérivés

A la date de clôture, soit le 31 décembre 2017, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.

2.28- Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations. Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.29- Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux variations de taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.30- Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relatives aux estimations

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :

Principaux jugements :

- *Juste valeur par le résultat* : la classification d'un actif ou d'un passif financier à la juste valeur par le résultat satisfait aux critères y relatifs conformément aux dispositions de la norme IAS 39.
- *Recouvrement des créances sur les Etats* : au terme de la période sous revue, soit au 31 décembre 2017, la Banque a examiné les créances sur les Etats membres de l'UMOA et a conclu à leur recouvrement futur, tenant compte de leur caractère souverain et en l'absence d'indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements pouvant affecter négativement sur les flux de trésorerie futurs estimés.
- *Consolidation* : la BCEAO a exploité les dispositions des normes IAS 28, IFRS 10 et IFRS 11 afin de déterminer les entités qu'elle contrôle et qui pourraient être consolidées le cas échéant. L'application de ces normes ne s'impose pas à la BCEAO.

Principales estimations :

- *Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses actifs financiers mesurés au coût amorti pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.
- *Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est

déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.

- *Avantages postérieurs à l'emploi* : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptables n'est intervenu en 2017.

Note 3 – Gestion des risques

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. La BCEAO est exposée aux principaux risques ci-après.

✍ **Risque de crédit**

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

✎ Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

✎ Risque de marché

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

✓ Risque de change

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente et ceux détenus jusqu'à l'échéance sont principalement constitués en euros. La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

✓ Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

x Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché.

Sur cette base, ils sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre détenu à des fins de transaction et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres détenus à des fins de transaction et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rendement de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt. Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres détenus à des fins de transaction et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

x Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation des titres détenus jusqu'à l'échéance, sauf en cas de cession anticipée des titres.

x Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt. De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre disponible à la vente et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

✓ Autres risques de marché

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

✍ Risques opérationnels

La BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de Maîtrise des Risques Opérationnels (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

Note 4 – Centralisation des comptes, audit et approbation des comptes

4.1- La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

4.2- Audit et approbation des comptes

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 des Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège ainsi que de celles des Représentations et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session de juin 2015, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2015, 2016 et 2017. A cet égard, le Cabinet Racine, membre d'Ernst & Young a été désigné comme Commissaire Contrôleur et a audité les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/17 FCFA	31/12/16 FCFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	148,930	170,870	-12,84
1 Yuan chinois (CNY)	84,050	89,610	-6,20
1 Dollar des Etats Unis (USD)	546,950	622,290	-12,11
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	739,330	766,140	-3,50
1 Franc suisse (CHF)	560,550	610,820	-8,23
1 Yen japonais (JPY)	4,859	5,316	-8,60
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	778,930	836,566	-6,89
1 Dollar canadien (CAD)	436,170	462,330	-5,66
1 kilogramme d'or	22 210 700,201	23 008 906,784	-3,47
1 Once d'or	690 830,000	715 657,000	-3,47

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2017	2016
janvier	828,761	829,255
février	838,063	832,185
mars	832,508	811,704
avril	822,811	815,318
mai	809,246	825,021
juin	799,764	826,501
juillet	787,433	822,458
août	784,036	821,621
septembre	785,246	820,351
octobre	791,728	823,301
novembre	783,571	834,989
décembre	778,930	836,566

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

Bilan Actif

Note 6 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/17		31/12/16		Variation	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	82 701	119 713,03	85 673	-2 972	-3
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 521,73	728 495	1 054 521,73	754 676	-26 181	-3
Or solde compte poids	0,00	0	0,00	0	0	-
Or en cours de route	0,00	0	0,00	0	0	-
Total	1 174 234,76	811 196	1 174 234,76	840 349	-29 153	-3

La diminution de 29 153 millions des avoirs en or est liée à la dépréciation du cours moyen de l'once d'or sur la période. Le volume du stock d'or est de 36 522,7837 kg ou 1 174 234,76 onces au 31 décembre 2017.

Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/17		31/12/16		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve (*)	-20 829 718	55 737	238 708 645	167 590	-111 853	-67
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	599 395 077	466 887	421 054 840	352 240	114 647	33
Total	578 565 359	522 624	659 763 485	519 830	2 794	1

(*) En conformité avec la situation publiée par le FMI.

- **Position de réserve**

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/17		31/12/16		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 333 216	1 711 600 000	1 431 866	-98 650	-7
FMI, Compte N°1	-1 676 480 696	-1 305 861	-1 420 796 993	-1 188 590	-117 271	10
FMI, Compte Titres	-55 949 022	-43 580	-52 094 362	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	69 638	(*)	-30 971	100 609	-325
Ajustement FMI compte Titres	(**)	2 324	(**)	-1 135	3 459	-305
Total	-20 829 718	55 737	238 708 645	167 590	-111 853	-67

(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS

(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS

La situation statistique de la position de réserve, tenant compte des avoirs exclus, se présente comme suit.

	31/12/17		31/12/16		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve	-20 829 718	55 737	238 708 645	167 590	-111 853	-67
Avoirs exclus (*)	175 505 000	136 706	46 457 000	38 864	97 842	252
Situation statistique (**)	154 675 282	192 443	285 165 645	206 454	-14 011	-7

(*) Il s'agit du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) accordé à un Etat de l'Union en contrepartie des avoirs en FCFA du Fonds dans les livres de la Banque

(**) Conformément aux retraitements statistiques effectués par le FMI.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/17		31/12/16		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	535 984 438	417 494	357 923 411	299 426	118 068	39
BCEAO, son compte au FMI	63 410 639	49 393	63 131 429	52 814	-3 421	-6
Total	599 395 077	466 887	421 054 840	352 240	114 647	33

Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)	3 320 414	2 734 897	585 517	21
Correspondants et dépôts	593 680	315 128	278 552	88
Billets étrangers	14 584	17 061	-2 477	-15
Portefeuille de titres	1 757 040	2 040 383	-283 343	-14
Créances rattachées (intérêts courus)	27 999	22 851	5 148	23
Total	5 713 717	5 130 320	583 397	11

- **Compte d'opérations (Trésor français)**

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union ainsi que de l'Avenant signé le 20 septembre 2005, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

- **Correspondants et dépôts**

Ce poste s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Correspondants étrangers				
▪ compte ordinaire à la Banque de France	124 369	81 950	42 419	52
▪ comptes ordinaires chez les autres correspondants	460 911	227 652	233 259	102
Dépôts	8 400	5 526	2 874	52
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 578	4 930	-352	-7
Total montants bruts (1)	598 258	320 058	278 200	87
Provisions (2)	-4 578	-4 930	352	-7
Montants nets (1) – (2)	593 680	315 128	278 552	88

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès de la Banque de France ou des autres correspondants.

Les dépôts en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38^{ème} réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité.

- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17		31/12/16		Variation	
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	en millions de FCFA	%
EUR	17 700 487,0	11 611	22 270 995,8	14 609	-2 998	-21
USD	4 486 757,0	2 454	2 988 797,0	1 860	594	32
CHF	568 040,0	318	573 110,0	350	-32	-9
GBP	272 010,0	201	315 780,0	242	-41	-17
Total		14 584		17 061	-2 477	-15

• **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Titres en devises	1 479 498	1 664 902	-185 404	-11
Parts de fonds commun de placement détenues	277 542	375 481	-97 939	-26
Total	1 757 040	2 040 383	-283 343	-14

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance. Les titres en devises s'analysent comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Titres en devises détenus à des fins de transaction	106 544	120 111	-13 567	-11
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1 372 954	1 544 791	-171 837	-11
Total	1 479 498	1 664 902	-185 404	-11

✓ **Titres en devises détenus à des fins de transaction**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	86 994	120 111	-33 117	-28
Obligations	19 550	0	19 550	-
Total	106 544	120 111	-13 567	-11

b) Ventilation par devises

(en millions de FCFA)

	31/12/2017		31/12/2016	
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	0,00	0	0,00	0
USD	194 796 092,26	106 544	193 015 119,81	120 111
Autres	-	-	-	-
Total	194 796 092,26	106 544	193 015 119,81	120 111

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Titres en devises cotés	106 544	120 111	-13 567	-11
Titres en devises non cotés	-	-	-	-
Total	106 544	120 111	-13 567	-11

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Etats	86 994	120 111	-33 117	-28
Institutions monétaires	19 550	0	19 550	-
Entreprises	-	-	-	-
Total	106 544	120 111	-13 567	-11

✓ **Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	1 372 954	1 501 981	-129 027	-9
Obligations	0	42 810	-42 810	-100
Autres	0	0	-	-
Total	1 372 954	1 544 791	-171 837	-11

b) Ventilation par devise

(en millions de FCFA)

	31/12/2017		31/12/2016	
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	2 093 055 282,54	1 372 954	2 355 018 245,97	1 544 791
USD	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total	2 093 055 282,54	1 372 954	2 355 018 245,97	1 544 791

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/10/17		31/12/16		Variation	%
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille		
Etats	1 372 954	100%	1 501 981	97%	-129 027	-9
Institutions parapubliques	-	-	-	-	-	-
Institutions supranationales	0	0%	42 810	3%	-42 810	-100
Entreprises	-	-	-	-	-	-
Total	1 372 954	100%	1 544 791	100%	-171 837	-11

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
≤ 1 an	187 799	160 304	27 495	17
> 1 an et ≤ 5 ans	825 215	789 576	35 639	5
> 5 ans	359 940	594 911	-234 971	-39
Total	1 372 954	1 544 791	-171 837	-11

→ **Parts de fonds commun de placement détenues**

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. Le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement BISIP K	166 380	250 202	-83 822	-34
Parts de Fonds Commun de Placement RAMP	111 162	125 279	-14 117	-11
Total	277 542	375 481	-97 939	-26

• **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	11 371	4 849	6 522	135
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	7	4	3	75
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	5	2	3	150
Créances rattachées aux instruments financiers	16 616	17 996	-1 380	-8
Total	27 999	22 851	5 148	23

Note 9 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement, les encours de pension de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market sur le marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Effets pris sur le guichet du prêt marginal	270 382	1 707 937	-1 437 555	-84
Effets pris en pension au marché monétaire	3 907 346	3 000 000	907 346	30
Autres créances sur établissements de crédit	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-
Créances rattachées (intérêts courus)	5 410	5 155	255	5
Total des montants bruts (1)	4 183 138	4 713 092	-529 954	-11
Provisions pour créances en souffrance (2)	-	-	-	-
Montants nets (1) - (2)	4 183 138	4 713 092	-529 954	-11

Note 10 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	218 406	221 163	-2 757	-1
Concours adossés aux allocations de DTS	154 062	226 102	-72 040	-32
Autres créances sur les Trésors Nationaux	246 741	246 135	606	0
Créances rattachées	9 251	9 251	0	0
Total	628 460	702 651	-74 191	-11

- **Concours adossés aux allocations de DTS**

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaletur en FCFA du montant des allocations générale et spéciale de DTS, respectivement en date du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en ses sessions extraordinaires du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011. La baisse de 72 040 millions enregistrée s'explique par les règlements effectués par les Etats membres.

- **Autres créances sur les Trésors Nationaux**

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les comptes courants postaux, les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses réglées pour le compte des Trésors Nationaux , etc.), les autres créances qui découlent de diverses conventions signées avec certains Etats de l'Union et les créances rattachées.

- **Créances rattachées**

Les créances rattachées se rapportent à l'encours de découverts statutaires consolidés.

Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Fonds Monétaire International	1 239 370	1 093 011	146 359	13
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	5 511	12 360	-6 849	-55
Total	1 244 881	1 105 371	139 510	13

Le poste « Fonds Monétaire International » est constitué de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC).

Il se détaille ainsi qu'il suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	32 658	50 623	-17 965	-35
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	67 132	79 122	-11 990	-15
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	997 708	924 503	73 205	8
Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC)	141 872	38 763	103 109	266
Total	1 239 370	1 093 011	146 359	13

Le poste « Fonds Monétaire International » comprend les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1.

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(en millions de FCFA)

	FCR	FEC	FPCE	MEDC	Total
Solde au 31/12/16	79 122	924 503	50 623	38 763	1 093 011
Tirages (+)	0	173 745	0	103 109	276 854
Remboursements (-)	11 990	100 540	17 965	0	130 495
Autres (+/-)	0	0	0	0	0
Solde au 31/12/17	67 132	997 708	32 658	141 872	1 239 370

Note 12 – Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Titres de participation non consolidés	143 916	144 040	-124	0
Créances rattachées aux titres de participation	181	181	0	0
Montants bruts (1)	144 097	144 221	-124	0
Provisions (2)	-5 863	-5 672	-191	3
Montant nets (1) – (2)	138 234	138 549	-315	0

La situation des participations non consolidées se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT				PROVISIONS				NET 31/12/17
		31/12/16	+	-	31/12/17	31/12/16	+	-	31/12/17	
BURKINA	Mines de Guiro	400			400	400			400	0
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261			261	0
	CCI	1 600			1 600	1 600			1 600	0
	BNDA	508			508	508			508	0
	CAISTAB	NS			NS	NS			NS	NS
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157			157	0
SENEGAL	CNCA	345			345					345
	BNDS	150			150	150			150	0
	SOFISEDIT	210			210	210			210	0
	SONAGA	15			15	15			15	0
	SONEPI	10			10	10			10	0
	SOSEPRA	5			5	5			5	0
	SICAP	NS			NS					NS
SIEGE	BOAD	129 304			129 304					129 304
	C 2 I	2 356			2 356	2 356			2 356	0
	AFREXIMBANK	687			687					687
	SWIFT	149			149					149
	SCIE-SA	134		124	10		10		10	0
	GIM-UEMOA	4 900			4 900					4 900
	ICADE ex CIRP	N/S			N/S					N/S
	AFRICA 50 (financement de projet & développement de projets)	2 849			2 849					2 849
	TITRES DE PARTICIPATION LIBERES NON CONSOLIDES		144 040	0	124	143 916	5 672	10	0	5 682

N/S : Non significatif

Note 13 – Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Biens immobiliers de placement	3 916	4 186	-270	-6
Autres immobilisations	400 300	416 911	-16 611	-4
Total	404 216	421 097	-16 881	-4

- **Biens immobiliers de placement**

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », la BCEAO détient deux (02) immeubles de placement au 31 décembre 2017.

Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur brute au 31 décembre 2016	22 699
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	
Valeur brute au 31 décembre 2017	22 699

✓ *Cumul des amortissements*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2016	18 513
Amortissements de l'exercice	270
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	
Cumul des amortissements au 31 décembre 2017	18 783

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	4 186
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	3 916

A la date de clôture, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

• *Autres immobilisations*

Ce poste se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Immobilisations incorporelles	455	267	188	70
Autres immobilisations corporelles	396 785	410 590	-13 805	-3
Avances et acomptes versés sur immobilisations	3 060	6 054	-2 994	-49
Total	400 300	416 911	-16 611	-4

→ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur brute au 31 décembre 2016	8 180
Entrées	468
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Valeur brute au 31 décembre 2017	8 648

✓ *Cumul des amortissements et des provisions*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2016	7 913
Amortissements de l'exercice	280
Ajustement des provisions	
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2017	8 193

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	267
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	455

→ *Autres immobilisations corporelles*

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(en millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/17	Valeurs nettes comptables Au 31/12/16	Variation	%
Terrains	151 251	152 299	-1 048	-1
Constructions	227 060	239 391	-12 331	-5
Matériel et mobilier	7 923	8 124	-201	-2
Matériel de transport	1 133	1 358	-225	-17
Patrimoine artistique	9 418	9 418	0	0
Total	396 785	410 590	-13 805	-3

Les mouvements au cours de l'exercice 2017 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2016	152 299	574 031	57 906	6 645	9 418	800 299
Entrées		2 282	2 141	511	0	4 934
Sorties	-1 048	-4 378	-2 258	-290		-7 974
Autres mouvements (reclassements/régularisations)					0	0
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	151 251	571 935	57 789	6 866	9 418	797 259

✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2016	0	334 640	49 782	5 287	0	389 709
Amortissements de l'exercice		7 250	2 185	640		10 075
Amortissements liés aux éléments sortis		-3 623	-2 101	-194		-5 918
Ajustement des provisions						0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		6 608				6 608
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2017	0	344 875	49 866	5 733	0	400 474

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2016	152 299	239 391	8 124	1 358	9 418	410 590
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2017	151 251	227 060	7 923	1 133	9 418	396 785

→ **Avances et acomptes versés sur immobilisations**

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	3 060	6 054	-2 994	-49
Total	3 060	6 054	-2 994	-49

Note 14 – Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Prêts au Personnel	52 854	52 244	610	1
Dépôts et cautionnements	84	84	0	0
Produits divers à encaisser	1 854	814	1 040	128
Stocks de matériel d'émission	17 868	20 964	-3 096	-15
Valeurs à l'encaissement	424	12 221	-11 797	-97
Compensation	0	11 280	-11 280	-100
Opérations à régulariser Actif	1 238	922	316	34
Dépenses d'investissement à classer	6 424	1 062	5 362	505
Autres comptes d'ordre	22 717	22 651	66	0
Total montants bruts (1)	103 463	122 242	-18 779	-15
<i>Provisions (2)</i>	<i>-15 768</i>	<i>-15 540</i>	<i>-228</i>	<i>1</i>
Montants nets (1) - (2)	87 695	106 702	-19 007	-18

Les **prêts au personnel** sont constitués des sommes consenties par la Banque Centrale à ses agents.

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA du dernier mois de l'exercice non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du

Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus ou livrés.

Les provisions constituées sur les actifs se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/17
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks d'ouvrages, fournitures et pièces de rechange	1 508		5	1 503
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	2 165	200	29	2 336
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	11 867	62		11 929
Sous total (1)	15 540	262	34	15 768
Provisions sur les autres investissements financiers	5 672	191	0	5 863
Sous total (2)	5 672	191	0	5 863
Provisions pour dépréciation des comptes de dépôts chez les Correspondants (*)	4 930		352	4 578
Sous total (3)	4 930	0	352	4 578
Total (1)+(2)+(3)	26 142	453	386	26 209

(*) La variation de ce poste correspond aux ajustements des soldes des comptes de provisions tenus en devises, suite aux réévaluations mensuelles des positions de change y afférentes. Les fluctuations enregistrées sur la période sont sans effet sur le compte de résultat du fait de leur neutralisation à due concurrence de celles enregistrées sur les comptes de créances en souffrance y relatifs tenus en devises (Cf. Note 8).

Bilan Passif et capitaux propres

Note 15 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Billets en circulation	6 231 407	5 961 858	269 549	5
Monnaies en circulation	176 161	173 862	2 299	1
Total	6 407 568	6 135 720	271 848	4

Note 16 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	128 615	124 714	3 901	3
Banques et Institutions communes de l'Union	356 511	320 149	36 362	11
Banques inscrites dans les Etats	1 231 852	1 662 739	-430 887	-26
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	4 705	2 078	2 627	126
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 130 857	1 005 307	125 550	12
Autres comptes de dépôts	230 653	228 670	1 983	1
Total	3 083 193	3 343 657	-260 464	-8

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Comptes courants ordinaires	119 865	108 769	11 096	10
FMI Compte N°2	71	72	-1	-1
Dépôts	8 581	15 788	-7 207	-46
Dettes rattachées (intérêts courus)	98	85	13	15
Total	128 615	124 714	3 901	3

b) Banques et institutions communes de l'Union

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	161 158	98 371	62 787	64
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	18 957	12 289	6 668	54
Autres Institutions communes	176 396	209 489	-33 093	-16
Total	356 511	320 149	36 362	11

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptables publics

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	1 231 852	1 662 739	-430 887	-26
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	4 705	2 078	2 627	126
<i>Sous-total (1)</i>	<i>1 236 557</i>	<i>1 664 817</i>	<i>-428 260</i>	<i>-26</i>
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 129 730	1 004 282	125 448	12
Dettes rattachées (intérêts courus)	1 127	1 025	102	10
<i>Sous-total (2)</i>	<i>1 130 857</i>	<i>1 005 307</i>	<i>125 550</i>	<i>12</i>
Total (1) + (2)	2 367 414	2 670 124	-302 710	-11

d) Autres comptes de dépôts

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Dépôts du Personnel	7 390	7 823	-433	-6
Dépôts divers (organismes publics)	217 192	210 465	6 727	3
Autres comptes de dépôts	6 071	10 382	-4 311	-42
Total	230 653	228 670	1 983	1

Note 17 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	3 454	406	3 048	751
Transferts Extérieur/UMOA reçus	50 351	5 792	44 559	769
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	9 336	552	8 784	1 591
Dispositions internes (intra pays)	575	11	564	5 127
Total	63 716	6 761	56 955	842

Note 18 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Correspondants créditeurs	3 060	0	3 060	-
Dettes rattachées/Correspondants hors Zone Franc	41	58	-17	-29
Autres emprunts	9 153	10 006	-853	-9
Total	12 254	10 064	2 190	22

Les engagements en monnaies étrangères sont constitués essentiellement des dettes (soldes créditeurs) auprès des correspondants et des autres emprunts, notamment les sommes

empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Le traitement comptable des engagements envers le FMI a été développé dans la note n° 7.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
DTS alloués	637 704	684 890	-47 186	-7
Dettes rattachées aux allocations de DTS	763	245	518	211
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	34 028	56 850	-22 822	-40
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	996 869	1 002 492	-5 623	-1
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	70 563	89 387	-18 824	-21
Total	1 739 927	1 833 864	-93 937	-5

La baisse enregistrée s'explique essentiellement par l'effet de la dépréciation du DTS.

Note 20 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Valeurs à l'encaissement non disponibles	747	12 325	-11 578	-94
Fonds de Stabilité Financière	32 818	26 818	6 000	22
Créditeurs divers Etats	59 276	54 166	5 110	9
Opérations à régulariser Passif	662	6 581	-5 919	-90
Versements restant à effectuer sur titres de participation	39 240	43 160	-3 920	-9
Autres comptes d'ordre	64 805	40 600	24 205	60
Total	197 548	183 650	13 898	8

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **versements restant à effectuer sur titres de participation** représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Note 21 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent le traitement des avantages du personnel (Cf. Note 2.25) au titre :

- des avantages postérieurs à l'emploi caractérisés par les indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel ;
- des avantages à long terme représentés par les médailles de travail.

Ces provisions se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/17
Provisions pour engagements de retraite	61 496	5 042	9 729	56 809
Provisions pour gratification pour médailles du travail	11 033	0	597	10 436
Total	72 529	5 042	10 326	67 245

Les provisions pour engagements de retraite de l'exercice 2017 se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2016	61 496
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	1 260
Intérêts générés au cours de l'année (+)	3 782
Autres mouvements (+/-)	-6 618
Ecart actuariels (+/-)	-3 111
Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2017	56 809

Note 22 : Réserve de réévaluation des devises

La situation de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.26) se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/16	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/17
Réserve de réévaluation des devises	75 226	25 045		100 271

La réserve de réévaluation des devises a été dotée de 25 045 millions par affectation du résultat de l'exercice 2016, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 31 mars 2017.

Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

Le solde de la réserve de réévaluation des instruments financiers (Cf. 2.26) a évolué comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/16	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/17
Réserve de réévaluation des instruments financiers	73 184	2 049		75 233

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été dotée de 2 049 millions par affectation du résultat de l'exercice 2016, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 31 mars 2017.

Note 24 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation
Capital social	134 120	134 120	-
Prime d'adhésion	43 587	43 587	-
Réserve statutaire	67 060	67 060	-
Réserve Générale	304 856	304 856	-
Autres Réserves	47 083	47 083	-
Réserve de réévaluation Or	572 146	601 299	-29 153
Réserve pour Risques de Refinancement	111 884	67 631	44 253
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	-
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	-
Réserve de réévaluation Immeubles	410 238	410 238	-
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	-
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	-
Ecart actuariels au titre du régime à prestations définies	2 667	-444	3 111
Report à nouveau	0	0	-
Total	1 846 853	1 828 642	18 211

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales par les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. 2.26).

La Réserve pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires (Cf. 2.26).

La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

Note 25 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2017, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	0	811 196	0	0	0	811 196
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	0	522 624	0	0	522 624
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 860 544	509 897	0	331 893	11 383	5 713 717
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	0	0	0	0	4 180 833	4 180 833
CREANCES SUR LES ETAB. FINANCIERS	0	0	0	0	2 305	2 305
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	0	0	0	628 460	628 460
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	0	0	0	0	1 244 881	1 244 881
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	3 685	0	0	134 549	138 234
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	0	0	0	0	3 916	3 916
IMMOBILISATIONS	0	0	0	0	400 300	400 300
ACTIF DIVERS	0	1	0	0	87 694	87 695
TOTAL (1)	4 860 544	1 324 779	522 624	331 893	6 694 321	13 734 161
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	0	0	0	0	6 407 568	6 407 568
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	54	3 100	0	0	3 080 039	3 083 193
TRANSFERTS A EXECUTER	0	0	0	0	63 716	63 716
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	90	3 306	8 842	16	0	12 254
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	0	1 739 927	0	0	1 739 927
PASSIF DIVERS	0	0	0	0	2 427 503	2 427 503
TOTAL (2)	144	6 406	1 748 769	16	11 978 826	13 734 161
ECART (1 - 2)	4 860 400	1 318 373	(1 226 145)	331 877	(5 284 505)	0

Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2017, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR	728 495	0	0	82 701	811 196
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	522 624	0	0	522 624
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 151 539	547 066	3 729	11 383	5 713 717
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	0	0	0	4 180 833	4 180 833
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	0	0	0	2 305	2 305
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	0	0	628 460	628 460
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	0	0	1 244 881	1 244 881
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	0	687	0	137 547	138 234
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	866	0	0	3 050	3 916
IMMOBILISATIONS	0	0	0	400 300	400 300
ACTIF DIVERS	0	1	0	87 694	87 695
TOTAL (1)	5 880 900	1 070 378	3 729	6 779 154	13 734 161
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	0	0	0	6 407 568	6 407 568
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	71	3 054	-	3 080 068	3 083 193
TRANSFERTS A EXECUTER	0	0	0	63 716	63 716
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	311	11 875	0	68	12 254
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	1 739 927	0	0	1 739 927
PASSIF DIVERS	0	0	0	2 427 503	2 427 503
TOTAL (2)	382	1 754 856	0	11 978 923	13 734 161
ECART (1 - 2)	5 880 518	(684 478)	3 729	(5 199 769)	0

Note 27 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2017, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	811 196	0	0	0	811 196
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	522 624	0	0	0	522 624
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 054 822	8 399		1 650 496	5 713 717
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	4 180 833	0	0	0	4 180 833
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	2 305	0	0	0	2 305
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	9 251	43 063	39 143	537 003	628 460
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	12 996	63 850	80 603	1 087 432	1 244 881
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	0	0	138 234	138 234
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	0	0	0	3 916	3 916
IMMOBILISATIONS	0	0	0	400 300	400 300
ACTIF DIVERS	735	0	19 273	67 687	87 695
TOTAL (1)	9 594 762	115 312	139 019	3 885 068	13 734 161
PASSIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	6 407 568	0	0	0	6 407 568
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	3 023 323	0	0	59 870	3 083 193
TRANSFERTS A EXECUTER	63 716	0	0	0	63 716
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	3 432	0	0	8 822	12 254
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	13 758	63 850	80 603	1 581 716	1 739 927
PASSIF DIVERS	17 739	242 530	0	2 167 234	2 427 503
TOTAL (2)	9 529 536	306 380	80 603	3 817 642	13 734 161
ECART (1 - 2)	65 226	-191 068	58 416	67 426	0

Note 28 – Engagements hors bilan*(en millions de FCFA)*

	31/12/17	31/12/16	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	9 421	6 774	2 647
Opérations de change au comptant en devises (achats)	14 362	12 517	1 845
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	4 935	5 741	-806
Engagements reçus sur prêts	28 800	24 354	4 446
Autres engagements donnés en FCFA	0	0	0
Autres engagements donnés en devises	3	3	0
Autres engagements reçus en FCFA	2 177	3 044	-867
Valeurs sous dossier	28 369	28 368	1
Participations à libérer en FCFA	387 896	387 896	0
Participations à libérer en devises	984	1 120	-136
« X », son compte titres indisponibles	4 659 582	5 229 449	-569 867

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usage (2 jours).

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation
Cautions reçues en garantie	1 790	3 038	-1 248
Autres engagements reçus	387	6	381
Total	2 177	3 044	-867

- **Valeurs sous dossier**

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (387 896 millions en 2017 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (985 millions FCFA, soit 1,8 million de dollars US depuis 2005).

- **Comptes titres indisponibles**

Il s'agit de titres publics ou privés reçus en garantie par la BCEAO en contrepartie des opérations de refinancement des établissements de crédit sur le marché monétaire et au guichet permanent de prêt marginal.

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 29 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Produits d'intérêts	248 187	213 274	34 913	16
Produits sur avoirs extérieurs (1)+(2)	70 776	70 185	591	1
▪ Produits sur Compte d'Opérations et Autres avoirs en devises (1)	30 045	23 667	6 378	27
- Compte d'opérations	21 397	21 690	-293	-1
- Intérêts sur avoirs en devises	8 648	1 977	6 671	337
* Produits reçus du FMI	3 433	529	2 904	549
* Produits en autres devises	5 215	1 448	3 767	260
▪ Produits sur portefeuille de titres (2)	40 731	46 518	-5 787	-12
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	35 213	40 082	-4 869	-12
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	881	1 279	-398	-31
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	1 017	303	714	236
- Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	92	37	55	149
- Profits latents sur bons du Trésor	720	297	423	142
- Profits latents sur obligations détenues à des fins de transaction	108	34	74	218
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	2 673	3 620	-947	-26
- Produits sur bons de trésor et val. Assimilées disponibles à la vente	0	866	-866	-100
- Gains sur parts de Fonds Commun de Placement	27	0	27	-
▪ Produits sur opérations de crédit	177 411	143 089	34 322	24
- Refinancement	163 263	126 474	36 789	29
- Consolidation concours statutaires	6 983	7 046	-63	-1
- Pénalités sur Réserves obligatoires	1 187	1 470	-283	-19
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	5 978	8 099	-2 121	-26
Charges d'intérêts	10 775	7 667	3 108	41
▪ Intérêts versés à la clientèle	5 092	4 758	334	7
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	4 801	4 456	345	8
- Intérêts versés aux autres Organismes	291	302	-11	-4
▪ Intérêts versés au FMI & autres correspondants	3 986	801	3 185	398
- Intérêts versés au FMI	3 435	590	2 845	482
- Intérêts versés aux autres correspondants	551	211	340	161
▪ Charges sur portefeuille de titres	1 697	2 108	-411	-19
- Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	18	15	3	20
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	1 046	545	501	92
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	326	1 320	-994	-75
- Pertes latentes sur obligations détenues à des fins de transaction	147	39	108	277
- Charges sur obligations détenues à des fins de transaction	0	2	-2	-
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	160	187	-27	-14
Résultat net d'intérêts	237 412	205 607	31 805	15

Note 30 – Résultat net de change*(en millions de FCFA)*

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	267 939	209 541	58 398	28
Charges sur opérations de change (-)	261 126	196 344	64 782	33
Total	6 813	13 197	-6 384	-48

→ Le résultat net de change s'analyse comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Résultat net réalisé de change	2 773	1 088	1 685	155
Résultat net latent de change	4 040	12 109	-8 069	-67
Total	6 813	13 197	-6 384	-48

Conformément aux modalités de gestion de la réserve de réévaluation des devises (Cf. 2.26), le résultat net latent de change sera affecté à la réserve de réévaluation à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice sous revue.

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	13 944	12 300	1 644	13
Gains latents sur opérations en devises	253 995	197 241	56 754	29
Total	267 939	209 541	58 398	28

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	11 171	11 212	-41	0
Pertes latentes sur opérations en devises	249 955	185 132	64 823	35
Total	261 126	196 344	64 782	33

Note 31 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Produits divers	5 926	7 251	-1 325	-18
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	539	515	24	5
Produits exceptionnels	3 039	83	2 956	3 561
Total	9 504	7 849	1 655	21

Note 32 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Achat de signes monétaires	20 138	20 563	-425	-2
Variation de stocks de signes monétaires	3 096	5 544	-2 448	-44
Assurance de signes monétaires	304	240	64	27
Transport de signes monétaires	4 121	4 059	62	2
Total	27 659	30 406	-2 747	-9

Note 33 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	863	804	59	7
Dépenses de personnel	91 882	86 683	5 199	6
Impôts et taxes non recouvrables	212	209	3	1
Travaux et services extérieurs	19 215	18 669	546	3
Transports et déplacements	1 911	1 810	101	6
Frais divers de gestion	4 981	4 882	99	2
Frais de représentation	242	220	22	10
Total	119 306	113 277	6 029	5

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.

Note 34 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Autres charges diverses	0	303	-303	-100
Charges exceptionnelles	1 937	45	1 892	4 204
Total	1 937	348	1 589	457

Note 35 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/17	31/12/16	Variation	%
Dotations aux amortissements	17 222	17 954	-732	-4
Dotations aux provisions	5 495	8 954	-3 459	-39
Reprises de provisions	-631	-5 604	4 973	-89
Total	22 086	21 304	782	4

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2017 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.

DIVERS**Note 36 - Opérations avec les parties liées**

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres des Conseils Nationaux de Crédit et du Comité de Politique Monétaire ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont ci-après :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit.

Les responsables de direction de la BCEAO bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel.

Les membres des Organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Note 37 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2017, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 38 – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.